



IOC/UNESCO
1 rue Miollis
F-75732 Paris Cedex 15, France
Telephone: + 33 (0) 1 45 68 40 40
Telefax: + 33 (0) 1 45 68 58 13
Web: www.jcomm.info
E-mail: a.fischer@unesco.org



7 bis, avenue de la Paix
Case postale 2300
CH-1211 Genève 2, Suisse
Telephone: + 41 (0) 22 730 82 37
Telefax: + 41 (0) 22 730 81 28
Web: www.jcomm.info
E-mail: ecabrera@wmo.int

Notre réf.: SG/CER/IOC/JCOMM-4

PARIS et GENÈVE, le 6 février 2012

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre WMO-1360, datée du 21 octobre 2011, par laquelle nous vous informions que la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) tiendrait sa quatrième session à Yeosu, en République de Corée.

D'un commun accord, l'OMM et la COI de l'UNESCO sont convenues que la quatrième session de la CMOM se déroulerait conformément aux dispositions du Règlement général de l'OMM concernant les sessions des commissions techniques. Nous souhaiterions attirer votre attention sur la partie de la règle 21 du Règlement général (édition 2011) de l'OMM qui traite de la communication des noms des représentants et qui s'énonce comme suit:

«Avant une session d'un organe constituant autre que le Conseil exécutif, les Membres doivent, si possible, communiquer au Secrétaire général les noms des personnes faisant partie de leur délégation auprès de cet organe, ainsi que le nom du délégué principal.

Outre cette communication, une lettre donnant ces indications, par ailleurs conforme aux dispositions de la Convention et du Règlement et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre, ou au nom de celle-ci, est envoyée au Secrétaire général ou remise à son représentant à la session...»

Conformément à la première partie de cette règle, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer le plus rapidement possible les noms et adresses des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement qui sera à la tête de la délégation et qui sera son suppléant.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale (WMO-1362)
États Membres de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

cc: Représentants permanents des Membres de l'OMM)
États Membres de la COI (destinataires pour action))
Délégations permanentes des États Membres de la COI) (pour information)
auprès de l'UNESCO)

Si des experts de votre pays sont déjà membres de la CMOM, il serait souhaitable, pour le bon déroulement des travaux de la session, qu'ils puissent faire partie de la délégation de votre pays. Nous tenons aussi à souligner l'utilité d'une coordination entre les organisations météorologiques et hydrologiques de votre pays quant à la composition de votre délégation.

Aux termes de l'alinéa a) de la règle 190 du Règlement général (édition 2011), tout Membre peut proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire, en joignant un mémoire explicatif aux propositions, mais, de préférence, au moins trente jours avant l'ouverture de la session.

Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée sur le territoire de la République de Corée sont invités à s'adresser directement à la représentation diplomatique de ce pays la plus proche, en se munissant d'un exemplaire de la présente notification. Il serait souhaitable que les demandes de visa soient déposées au plus vite.

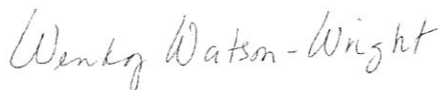
Dans le cas où il n'existe pas de relations diplomatiques entre un Membre et la République de Corée ou qu'un Membre estime que l'octroi de visas à ses ressortissants pourrait donner lieu à certaines difficultés, la présentation des demandes de visa peut s'effectuer par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe I du Règlement général de l'Organisation. Ces demandes doivent contenir les renseignements détaillés nécessaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, nom du père, nationalité, numéro de passeport, date et lieu de délivrance, date d'expiration, profession, lieu où doit être délivré le visa et durée du séjour en République de Corée) et parvenir au Secrétaire général dans les meilleurs délais.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la session et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur la page Web de la CMOM, à l'adresse <http://www.jcomm.info/jcomm4doc>.

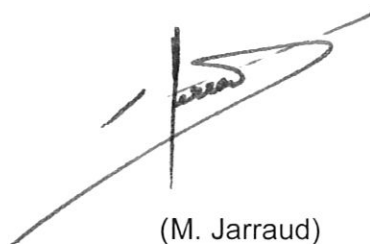
D'autres documents ainsi que des informations supplémentaires concernant l'organisation de la session seront bientôt disponibles.

Veillez noter que, conformément aux décisions prises récemment par l'OMM et la COI, des dispositions sont prévues pour optimiser les délibérations pendant la session: les documents de session, le rapport final et les méthodes de travail seront axés sur les conditions à remplir pour atteindre les objectifs de la Commission et sur les décisions que celle-ci devra prendre. En outre, un forum en ligne permettra d'engager les discussions et de formuler des commentaires avant que ne démarre la session. Un document d'information consacré à ces questions sera bientôt diffusé sur la page Web susmentionnée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de notre très haute considération.



(W. Watson-Wright)
Secrétaire exécutive de la COI
Sous-Directrice générale de l'UNESCO



(M. Jarraud)
Secrétaire général de l'OMM